
PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

2023-2027

Tel que modifier par la résolution RES2026-20, le 12 mars 2026

25 SEPTEMBRE 2023
CORPORATION DE LA CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
1560, rue Laurier, Rockland (Ontario) K4K 1P7

Table des matières

1.	Contexte : Accessibilité et la province de l'Ontario	2
2.	Engagement en matière d'accessibilité.....	2
3.	Comité consultatif de l'accessibilité	3
4.	Exigences réglementaires et mesures proposées/prises	3
4.1	Services à la clientèle	4
4.2	Général.....	4
4.3	Information et communications.....	4
4.4	Emploi	5
4.5	Transport	6
5.	Conception des espaces publics	6
5.1	Sentiers récréatifs	6
5.2	Parcs publics extérieurs.....	7
5.3	Voies de déplacement extérieures	7
5.4	Aires de service.....	7
6.	Consultation du Plan	7
7.	Communication du Plan d'accessibilité	8
8.	Initiatives proposées en matière d'accessibilité 2023-2027.....	8

1. Contexte : Accessibilité et province de l'Ontario

En Ontario, deux textes législatifs portant spécifiquement sur l'accessibilité sont en vigueur : la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).

La LPHO a pour objet d'améliorer la qualité de vie et les expériences des personnes handicapées en repérant, prévenant, et éliminant les obstacles susceptibles de restreindre les possibilités offertes et d'empêcher les personnes handicapées de participer pleinement à la société.

La LAPHO contribue à la réalisation des objectifs de la LPHO en obligeant les organisations publiques, privées et sans but lucratif à repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité afin de rendre la province de l'Ontario entièrement accessible à toutes les personnes handicapées d'ici 2025. En vertu de la LAPHO et du Règlement de l'Ontario sur les normes d'accessibilité intégrées (RNAI) (Règlement de l'Ontario 191/11), le gouvernement de l'Ontario a identifié les principaux secteurs pour l'élaboration de normes d'accessibilité communes visant à assurer que tous les secteurs et toutes les organisations puissent offrir des services et espaces entièrement accessibles aux Ontariens. L'objectif de ces normes est de permettre la pleine participation des personnes handicapées au sein de la société.

Les principaux secteurs identifiés en vertu de la LAPHO sont le service à la clientèle, l'information et les communications, l'emploi, le transport, et la conception des espaces publics.

2. Engagement en matière d'accessibilité

Notre objectif est d'offrir à nos employés et au public que nous servons, des services, produits et installations accessibles. Nos employés doivent être en mesure d'exercer leurs fonctions efficacement et la clientèle doit pouvoir recevoir des services de qualité supérieure, en temps opportun et de la manière qui leur convient.

Nous voulons offrir un excellent service à toute la population ontarienne et agir dans son intérêt dans tout ce que nous faisons. De plus, nous tenons à attirer des candidats qualifiés pour occuper les postes à pourvoir. C'est en bâtissant une organisation dynamique et accessible que nous atteindrons ces objectifs.

La Cité de Clarence-Rockland s'est engagée à :

- l'amélioration continue de l'accès à ses installations et ses services pour les personnes handicapées;
- la participation des personnes handicapées dans l'élaboration et la révision de son Plan pluriannuel d'accessibilité;
- offrir des services de qualité à tous les membres de la communauté qui sont handicapés; et
- respecter les exigences en matière d'accessibilité en vertu de la LAPHO.

3. Comité consultatif sur l'accessibilité

Le Comité consultatif sur l'accessibilité de Clarence-Rockland peut comprendre jusqu'à huit (8) membres du grand public incluant un (1) membre du Conseil. La majorité des membres nommés doivent représenter l'ensemble des handicaps. Le mandat du Comité consiste à développer une prise de conscience et une compréhension des enjeux et préoccupations des citoyens handicapés, dans le but d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées. Parmi les responsabilités du Comité, notons :

- offrir aux personnes handicapées une tribune pour exprimer leurs préoccupations et inquiétudes;
- donner des avis au Conseil sur la préparation, la mise en œuvre, et l'efficacité du Plan pluriannuel d'accessibilité requis conformément à la loi provinciale;
- militer au nom des personnes handicapées;
- fournir de la rétroaction au Conseil sur l'efficacité des politiques et pratiques de la Cité en ce qui a trait aux personnes handicapées;
- assurer le suivi et prodiguer des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre des lois et règlements qui ont un impact sur les citoyens handicapés;
- consulter les membres de la communauté, les groupes, et les organisations afin de saisir et communiquer les enjeux émergents au Conseil municipal et à l'administration municipale; et
- sensibiliser les citoyens et le secteur public aux enjeux qui ont une incidence sur les personnes handicapées.

4. Exigences réglementaires et mesures proposées/prises

La Cité continue de développer et de mettre en œuvre des initiatives en matière d'accessibilité en vertu de la LPHO et de respecter les dates de conformité aux exigences en matière d'accessibilité du RNAI conformément à la LAPHO.

4.1 Service à la clientèle

La Cité s'engage à offrir à tous les employés et clients, quelles que soient leurs aptitudes, un milieu de travail convenablement accommodant ainsi que des biens et services accessibles en temps opportun.

Pour y parvenir, la Cité :

- examinera et mettra à jour régulièrement les politiques pour assurer un service à la clientèle accessible et de qualité supérieure;
- intégrera les exigences en matière d'accessibilité dans la formation et le matériel d'orientation du personnel; et
- révisera les commentaires des clients et prendra les mesures nécessaires.

4.2 Général

Les exigences générales prévues par le RNAI sont les exigences réglementaires qui s'appliquent aux trois normes de ce règlement – information et communications, emploi et transport.

Pour y parvenir, la Cité :

- élaborera un Plan pluriannuel d'accessibilité décrivant les stratégies pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité et examinera le Plan au moins tous les cinq ans;
- continuera d'incorporer des critères et options d'accessibilité lors de l'achat ou de l'acquisition de biens, de services ou d'installations; et
- continuera de former les employés, les bénévoles et tous ceux qui participent à l'élaboration des politiques de la Cité, et quiconque fournit des biens ou services au nom de la Cité, sur les exigences du RNAI, et du Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes handicapées.

4.3 Information et communications

Il importe de s'assurer que l'information et les communications sont créées de façon à tenir compte de l'accessibilité. La Cité respectera les pratiques exemplaires en matière de développement, de mise en œuvre, et de maintien des stratégies et produits relevant de l'information et des communications. Cela inclut les sites Web, les sites intranet, le matériel imprimé et les

interactions en face à face. La Cité s'est engagée à offrir de l'information et des communications accessibles pour les personnes handicapées.

Pour y parvenir, la Cité :

- veillera à ce que l'information, y compris les mesures et les plans d'urgence pour la sécurité publique, soit disponible sur divers supports de substitution, sur demande;
- rédigera des lignes directrices et des pratiques exemplaires pour la création de documents accessibles avec les applications courantes (p. ex. MS Word, Excel, et PowerPoint);
- informera le public de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication;
- veillera à la conformité au critère AA des WCAG 2.0 (Directives pour l'accessibilité aux contenus Web); et
- s'engagera à ce que le contenu Web publié sur le site Web de la Cité soit dans format accessible dans la mesure du possible.

4.4 **Emploi**

La Cité s'engage à employer une méthode inclusive pour trouver, obtenir et conserver un emploi pour que la main-d'œuvre soit performante.

Pour y parvenir, la Cité :

- révisera régulièrement les politiques, les pratiques, et les procédures des ressources humaines afin d'assurer l'accessibilité aux personnes handicapées tout au long du processus d'emploi, y compris le recrutement, le maintien en poste, l'avancement professionnel et le retour au travail;
- avisera les candidats qui ont été invités à participer au processus de recrutement, d'évaluation ou de sélection qu'ils disposent, sur demande, de mesures d'accommodement pour les personnes handicapées pour favoriser leur participation au processus;
- avisera, lors de l'offre de l'emploi, les candidats retenus des politiques de la Cité en matière de mesures d'accommodement pour les personnes handicapées;
- avisera les nouveaux employés et ceux déjà en poste des politiques de la Cité en matière de soutien aux employés

handicapés, notamment celles relatives aux mesures d'accommodement sur le lieu de travail;

- consultera les employés handicapés afin de leur offrir les formats accessibles et aides à la communication dont ils ont besoin pour leur permettre d'effectuer efficacement leur travail et être informés des renseignements qui sont généralement à la disposition de tous les employés dans ce lieu de travail;
- mettra en place un processus documenté visant à faciliter le retour au travail des employés qui doivent s'absenter en raison de leur handicap; et
- tiendra compte des besoins en matière d'accessibilité des employés handicapés pendant le processus de gestion du rendement.

4.5 Transport

La Cité n'offre pas de services de transport conventionnel, adapté, ou public.

5. Conception des espaces publics

La Cité respectera les normes d'accessibilité pour la conception des espaces publics (Règlement de l'Ontario 191/11), le cas échéant, lors de la construction de nouveaux espaces publics ou de modifications majeures aux espaces existants.

Les espaces publics comprennent, mais sans s'y limiter, les sentiers récréatifs, les parcs publics extérieurs (terrains de jeux/aires de restauration extérieures), les voies de déplacement extérieures (trottoirs, rampes, escaliers, rampes de trottoirs, aires de repos et signaux sonores pour piétons), les éléments liés aux services (comptoir de service, salles d'attente).

5.1 Sentiers récréatifs

Avant d'aménager ou de réaménager un sentier récréatif, la Cité mènera des consultations auprès du Comité consultatif sur l'accessibilité et des membres du public sur les points suivants :

- Pente du sentier;
- Nécessité de munir le sentier de rampes et l'emplacement de celles-ci le cas échéant;
- Nécessité, emplacement et conception des aires de repos, des aires de dépassement, des aires d'observation, des

installations sur le sentier et de toute autre caractéristique pertinente.

Lorsque des exigences techniques sont indiquées dans le Règlement de l'Ontario 191/11, la Cité déploiera les efforts nécessaires pour assurer la conformité aux exigences techniques établies dans le Règlement, dans la mesure du possible sans que cela ne contrevienne aux autres lois.

5.2 **Parcs publics extérieurs**

Avant d'aménager ou de réaménager un parc, la Cité mènera des consultations auprès du Comité consultatif sur l'accessibilité et des membres du public pour veiller à ce que le concept proposé réponde aux besoins des enfants et des proches aidants ayant divers handicaps.

5.3 **Voies de déplacement extérieures**

Pour toute voie de déplacement extérieure nouvellement aménagée ou réaménagée qui est destinée à une fin fonctionnelle et non récréative, la Cité respectera toutes les exigences techniques établies dans les règlements et mènera des consultations auprès du Comité consultatif sur l'accessibilité et des membres du public qui peuvent être touchés.

5.4 **Aires de service**

Afin de s'assurer que les espaces publics et les aires de services utilisés par le public soient accessibles, la Cité veillera à ce que les comptoirs de service et salles d'attente nouvellement aménagés ou réaménagés tiennent compte des besoins des personnes qui utilisent des dispositifs d'aide à la mobilité.

6. Consultation du Plan

Dans le contexte de la préparation de ce Plan, la Cité a consulté :

- tous les services de la Cité par l'entremise de ses administrateurs;
- le Comité consultatif sur l'accessibilité pour veiller à ce que les commentaires de tous les membres soient reçus.

7. Communication du Plan pluriannuel d'accessibilité

Le Plan pluriannuel d'accessibilité sera affiché sur le site Web de la Cité et sera fourni dans un format accessible sur demande.

8. Initiatives proposées en matière d'accessibilité pour 2023-2027

Consultez l'annexe 'A' Initiatives proposées en matière d'accessibilité pour 2023-2027.

Annexe 'A' tel que modifié par la résolution 2026-20 le 12 mars 2026

Initiatives proposées en matière d'accessibilité 2023-2027

Initiatives en matière d'accessibilité	Responsabilité
Rationalisation/Vérification de l'accessibilité des installations municipales <ul style="list-style-type: none">• En cours	Opérations
Produire un plan décennal pour tous les projets de réparation de bâtiments/parcs	Opérations
Sensibilisation à l'accessibilité et d'engagement communautaire – voir l'annexe 'B' pour consulter le plan de travail détaillé et les échéanciers	Bureau de la greffe Communications Comité consultatif en accessibilité

Annexe 'B' tel que modifié par la résolution 2026-20 le 12 mars 2026

Sensibilisation à l'accessibilité et mobilisation communautaire

Initiatives prévues pour 2026–2027

La Cité demeure engagée à accroître la sensibilisation du public à l'accessibilité et à favoriser une communauté inclusive, conformément à la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). En s'appuyant sur les réalisations du Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) ainsi que sur les commentaires recueillis de façon continue. Les initiatives suivantes sont prévues pour 2026–2027 afin de renforcer la sensibilisation, la visibilité et la participation.

Engagement communautaire et sensibilisation

Afin d'encourager des échanges constructifs et la participation de tous, le Comité consultatif sur l'accessibilité organisera une réunion publique. Cette rencontre permettra aux résidents, aux parties prenantes et aux partenaires de découvrir l'objectif du Comité, ses récentes réalisations et ses initiatives sur l'accessibilité, tout en offrant une possibilité de discuter et de partager leurs idées. Les points apportés sur l'accessibilité seront intégrés dans tous les aspects de l'événement, y compris les locations, les communications et les modalités de participation.

La Cité souhaite également renforcer son partenariat avec des organismes communautaires, incluant une collaboration avec la bibliothèque locale. Ce partenariat pourrait inclure l'organisation d'une exposition sur la sensibilisation à l'accessibilité, le partage de ressources d'informations et l'assistance à des activités liées à la Semaine nationale de l'accessibilité et à d'autres campagnes de sensibilisation.

Communications et engagement médiatique

Afin de souligner les initiatives d'accessibilité, la Cité travaillera en collaboration avec le Comité consultatif sur l'accessibilité afin de partager ces initiatives à travers les médias. Cette initiative comprendra l'organisation d'une entrevue avec un journal local afin de mettre en valeur le travail du Comité, encourager la participation du public aux événements, tel que la rencontre publique et renforcer l'engagement de la Cité envers l'accessibilité.

La Cité produira également des vidéos promotionnelles accessibles afin de présenter le travail du Comité consultatif sur l'accessibilité. Le contenu des vidéos pourra démontrer :

- la collaboration avec le personnel municipal afin d'améliorer l'accessibilité lors d'événements communautaires;
- les commentaires fournis dans le cadre des évaluations de l'accessibilité des bâtiments municipaux;
- les recommandations du Comité concernant les projets d'immobilisations, tels que les travaux routiers et les améliorations d'infrastructure.

Lorsque que le projet sera approprié, un format vidéo simplifié de style tableau blanc pourra être utilisé pour présenter l'information de manière claire et attrayante. Le contenu vidéo sera diffusé sur le site Web de la Cité, chaîne locale, en tenant compte des exigences d'accessibilité lors de la production et de la diffusion.

Mesures de sensibilisation numériques et internes

Renforcer la sensibilisation à l'accessibilité tant à l'interne qu'à l'externe, la Cité intégrera un message normalisé de sensibilisation à l'accessibilité dans les signatures des courriels du personnel municipal et du personnel de la bibliothèque, incluant des liens vers des ressources en matière d'accessibilité et des mécanismes de rétroaction.

La sensibilisation à l'accessibilité sera également renforcée sur le site Web de la Cité. Ce qui comprendra des liens vers des ressources liées à l'accessibilité, de l'information sur le Comité consultatif sur l'accessibilité et des opportunités offertes aux résidents pour transmettre leurs commentaires au sujet de l'accessibilité des services à la clientèle et des programmes municipaux.

Campagnes continues de sensibilisation

La Cité développera et mettra en œuvre une campagne récurrente de sensibilisation intitulée « Le saviez-vous? ». Cette initiative mettra à la lumière les travaux et les réalisations du Comité consultatif sur l'accessibilité, présentera des informations sur les améliorations apportées et encouragera l'intérêt et la participation du public. Les messages seront diffusés sur des plateformes numériques et d'autres options de communication selon les besoins.

De plus, la Cité planifiera augmentera la promotion de la sensibilisation à l'accessibilité durant la Semaine nationale de l'accessibilité en mai 2026. Cette promotion pourrait inclure un thème différent pour chaque jour de la semaine, présentant divers aspects de l'accessibilité, les ressources disponibles et les efforts continus de la Cité pour éliminer les obstacles et promouvoir l'inclusion.

Rapports et amélioration continue

Les commentaires fournis par les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité concernant les réalisations et les initiatives continueront d'alimenter le Rapport annuel sur l'accessibilité et les futures mises à jour du Plan pluriannuel d'accessibilité. Ces initiatives de sensibilisation appuient l'engagement de la Cité envers la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue dans la planification et la mise en œuvre de l'accessibilité.

Plan de travail 2026-2027

Domaine prioritaire	Initiative prévue	Description	Chronologie	Responsable / Assistance
Partenariats Communautaire	Collaboration avec la bibliothèque	Collaborer avec la bibliothèque locale afin de promouvoir la sensibilisation à l'accessibilité, notamment par la mise en place de présentoirs, le partage de ressources, ainsi que la participation à des activités et programmes liés à l'accessibilité, y compris la Semaine nationale de l'accessibilité.	avril 2026	Comité consultatif sur l'accessibilité, les services de la bibliothèque.
Sensibilisation annuelle	Activités promotionnelles de la Semaine nationale de l'accessibilité	Planifier et assurer la diffusion quotidienne de messages liés à la sensibilisation à l'accessibilité pendant la Semaine nationale de l'accessibilité, en mettant en valeur les divers aspects de l'accessibilité et de l'inclusion.	mai 2026	Comité consultative sur l'accessibilité, Communications, bibliothèque
Sensibilisation interne	Messages dans les signatures de courriel	Intégrer, dans les signatures de courriel du personnel de la Cité et de la bibliothèque, des messages favorisant la sensibilisation à l'accessibilité, ainsi que des liens vers des ressources.	mai 2026	Communications, TI, Bibliothèque
Médias et sensibilisation du public	Entrevue dans un journal local	Organiser une entrevue dans un journal local afin de faire connaître le travail du Comité consultatif sur l'accessibilité, de promouvoir les initiatives de sensibilisation et d'encourager la participation de la communauté aux activités.	novembre 2026	CCA, Communications
Engagement Communautaire	Réunion publique	Organiser une réunion publique accessible afin de renseigner les résidents sur le rôle, les réalisations et	décembre 2026	Comité consultative sur l'accessibilité,

Plan pluriannuel d'accessibilité 2023-2027 de Clarence-Rockland - modifié

		les initiatives du Comité consultatif sur l'accessibilité.		Bureau de la greffière
Communication numérique	Message sur l'accessibilité sur le site Web	Renforcer la sensibilisation à l'accessibilité sur site Web de la Cité, en intégrant des liens vers des ressources d'accessibilité, des formulaires de rétroaction et des renseignements sur le Comité consultatif sur l'accessibilité.	2026-2027	Communications, TI, CCA
Sensibilisation continue	Campagne "Saviez-vous que?"	Créer une campagne de sensibilisation récurrente mettant en valeur les réalisations du comité et les progrès concernant l'accessibilité, tout en favorisant l'engagement du public.	2026-2027	CCA, Communications
Rapports et planification	Rapports annuels et mises à jour du plan	Intégrer au rapport les commentaires du comité, les initiatives de sensibilisation en cours ainsi que les mises à jour du plan d'accessibilité pluriannuel.	2026-2027	Bureau de la greffière, CCA
Communications	Contenu des vidéos promotionnelles	Produire des vidéos promotionnelles accessibles mettant en valeur le travail du comité, incluant l'accessibilité des événements, l'évaluation des bâtiments municipaux et les commentaires sur les projets d'immobilisations.	2027	CCA, Communications
Communications	Vidéo de sensibilisation de style « tableau blanc »	Explorer l'utilisation de vidéos simplifiés de style "tableau blanc" afin de présenter l'information sur l'accessibilité de façon claire et divertissante pour le public	2027	CCA, Communications